

DÉLIBÉRATION n° 2026-07-04-8

Le conseil d'administration, en sa séance du 04/07/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu la délibération n°2025/07/05-2 du conseil d'administration du 5 juillet 2025 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés et à la délégation de pouvoir du conseil d'administration à la directrice ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation et autorisation à signer la convention d'adhésion UGAP relative à l'accord-cadre permettant l'acheminement et la fourniture d'électricité

Le conseil d'administration approuve la convention d'adhésion à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) telle qu'annexée à la présente délibération visant à ce que l'établissement bénéficie de l'accord-cadre relatif à l'acheminement et à la fourniture d'électricité (accord-cadre « Elec 2028 »).
Il autorise la directrice de l'IEP à la signer.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/07/2026

Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 07/07/2026

